



**VICE-RECTORAT
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RAPPORT DU JURY DE L'EXAMEN
PROFESSIONNEL DE SÉLECTION POUR
L'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT
TECHNIQUE PRINCIPAL
DE RECHERCHE ET DE FORMATION DE
2^{ÈME} CLASSE
- SESSION 2022 -**

Contenu

I.	TEXTES DE RÉFÉRENCE	3
II.	CONDITIONS DE RECEVABILITÉ	3
III.	COMPOSITION DU JURY	3
IV.	PRINCIPAUX CHIFFRES	4
V.	ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	5
	a. L'exposé :	5
	b. L'échange avec le jury :	6
VI.	RÉSULTATS D'ADMISSION.....	8

I. TEXTES DE RÉFÉRENCE

- [Décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur](#)
- [Décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat](#)
- [Arrêté du 28 décembre 2011 modifié relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur](#)
- [Arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur](#)
- [Arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2e classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts](#)
- [Arrêté n° 3224-2022 fixant les dates et modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de la Polynésie française, au titre de l'année 2022](#)
- [Arrêté du 03 mai 2022 portant nomination du jury de l'examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2ème classe du ministère chargé de l'enseignement supérieur, session 2022](#)

II. CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

Peuvent s'inscrire à l'examen de sélection pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2e classe, les adjoints techniques de recherche et de formation ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade au 31 décembre de l'année au titre de laquelle l'examen est ouvert.

III. COMPOSITION DU JURY

Le jury comprend :

- Un représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou un représentant du ministre chargé de l'éducation nationale, président ;

- Au moins quatre membres dont au moins un expert, choisis à raison de leur compétence technique ou administrative et ayant un rang au moins égal à celui permettant d'occuper l'emploi ouvert à l'examen.

Il est composé pour la session 2022 et pour l'académie de la Polynésie française de :

Président :

- **Monsieur Anthony LEGENDRE**, attaché principal d'administration de l'État, Vice-rectorat de la Polynésie française, Papeete

Vice-présidente :

- **Mme Sylvie VEDELAGO**, personnel de direction hors-classe, principal du collège de Punaauia

Membres du jury :

- **M. Alexandre LARSON**, secrétaire administratif de classe supérieure, gestionnaire au collège de Arue
- **Mme Laurence LIPARO**, secrétaire administratif de classe supérieure, gestionnaire au lycée Paul Gauguin, Papeete

Membres du jury experts :

- **Mme Sophie MAZAR**, ingénieure d'études hors classe à l'université de Paris, UFR de médecine ;
- **M. Louis CALVEZ**, technicien de recherche et formation de classe exceptionnelle, université de Brest, IUT Brest

IV. PRINCIPAUX CHIFFRES

	Hommes	Femmes	Total
Nombre de postes			23
Candidats inscrits	19	18	37
Candidatures irrecevables	0	0	0
Candidatures recevables	19	18	37
<i>BAP A</i> (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement)	0	1	1
<i>BAP G</i> (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention)	17	16	33
<i>BAP J</i> (gestion et pilotage)	2	1	3
Candidats présents à l'épreuve orale	17	17	34
Candidats admis	14	9	23

Note minimale	Note maximale	Moyenne	Seuil LP
10	19	14,82	14

V. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2^e classe consiste en une épreuve orale d'entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes, permettant d'apprécier la personnalité du candidat, ses connaissances techniques et son aptitude à exercer les fonctions de d'adjoint technique principal de 2^e classe et de reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Cet entretien a comme point de départ un exposé du candidat, d'une durée de cinq minutes au maximum, sur les fonctions qu'il a exercées depuis sa nomination en qualité d'adjoint technique de recherche et de formation.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un curriculum vitae dactylographié de deux pages au plus établi par le candidat, décrivant les emplois occupés, les fonctions et responsabilités exercées, les formations suivies et les stages effectués et d'un état des services publics et privés du candidat.

Cette épreuve fait l'objet d'une note comprise entre 0 et 20.

Pour permettre une analyse objective de chaque candidat, une fiche d'évaluation a été établie par les membres du jury :

Exposé (5 min. maximum)..... / 5

- Présentation
- Structure de l'exposé
- Poste occupé

Entretien avec le jury..... / 12

- Missions
- Qualifications
- Compétences acquises
- Méthode de travail
- Organisation, planification

Formation, gestion des crises, encadrement, connaissance de l'environnement professionnel / 3

Les épreuves orales se sont déroulées du jeudi 16 au vendredi 17 juin 2022.

a. L'exposé :

Constats :

Cette année a constaté une baisse du nombre de candidats par rapport aux années précédentes, mais a toutefois relevé à nouveau la grande qualité de préparation des candidats. La densité de la qualité des préparations a largement justifié le nombre d'admis.

Le jury a apprécié le fait que la très grande majorité des candidats ait pu présenter un exposé construit et respectueux du temps imparti malgré le stress inhérent à l'exercice.

A ce titre, le jury adopte une posture bienveillante et d'accompagnement vis-à-vis des agents qui présentent des signes extérieurs de stress. Sauf situation de blocage total, il convient de souligner que la manifestation du stress n'est pas un élément éliminatoire en soi.

S'agissant de l'exposé, le jury rappelle qu'il convient de se préparer et d'être le plus possible accompagné dans cette préparation afin d'optimiser les 5 minutes octroyées. Elles doivent être l'occasion pour les candidats de leur permettre de structurer leur parcours et leurs compétences, de souligner leur motivation et leurs aptitudes dans des termes simples et avantageux pour les agents.

Enfin, outre ces éléments il est à noter que l'enthousiasme manifesté a été très apprécié car il est très souvent l'incarnation d'une motivation et d'une implication dans son travail quotidien.

Recommandations :

Le jury ne peut qu'encourager les candidats à se préparer à cette épreuve, à continuer des formations et à demander conseil auprès de leur hiérarchie.

b. L'échange avec le jury :

Constats :

Le jury a constaté une continuité positive entre l'exercice 2021 et 2022. Les éléments recherchés par le jury sont de façon presque exhaustive exposés ci-dessous.

Le jury s'est attaché à apprécier la cohérence d'un parcours professionnel, dans des conditions diverses plus ou moins favorables d'exercice des fonctions et, d'autre part, l'envie d'exercer des responsabilités supérieures, notamment dans l'encadrement et la formation d'agents.

Le jury a valorisé les candidats ayant une bonne connaissance du contexte de leurs établissements d'exercice et souhaitant participer aux évolutions engagées ou souhaitées. En effet, il s'agit de tester la curiosité du candidat quant à son environnement professionnel et de son envie de l'améliorer. Le jury a apprécié que les candidats puissent exposer les contraintes auxquelles ils sont soumis en fonction de leur affectation, telles que l'exercice dans des îles éloignées ou encore le classement de l'établissement en REP+.

Les candidats qui n'ont pas été retenus gagneraient à améliorer leur candidature en travaillant certains aspects :

- La capacité à rendre compte de la réalité du travail et de l'intérêt que le candidat y porte. C'est l'un des points les plus importants et appréciables pour rendre compte avec précisions de l'exercice des fonctions et mettre en avant les connaissances techniques et la capacité d'organisation :
 - Place dans l'organisation collective (appartenance à une équipe, nombre d'agents la composant, description de la chaîne hiérarchique)
 - Rôle de formateur ou d'encadrant.
Les candidats doivent pouvoir préciser la manière dont ils prennent en charge les agents formés ou encadrés.

- Organisation du travail au quotidien (prise de poste, échanges avec la hiérarchie et les collègues...).
- Description technique des opérations réalisées (matériels et matériaux utilisés et conditions d'utilisation).
Certains candidats démontrent une maîtrise technique dans l'utilisation des produits, ainsi que dans la connaissance du matériel et des règles de sécurité à mettre en œuvre. Le jury a apprécié que les agents puissent justifier ou être critiques quant à l'organisation retenue de leur travail. Le jury n'a pas vocation à juger négativement l'opinion des candidats. De même, le fait que les agents puissent justifier de l'utilisation de tel ou tel produit a été apprécié.
- Détention d'habilitations et suivi de formations professionnelles.
Le jury recommande aux candidats d'être exhaustifs quant aux habilitations détenues et aux formations professionnelles suivies. Ces éléments bien que parfois datés peuvent éclairer le jury quant à l'expérience acquise par le candidat.
- Le sérieux et l'authenticité des réponses du candidat. Le jury s'est attaché à vérifier concrètement les réponses apportées.
- L'ouverture sur l'environnement professionnel et la curiosité d'esprit qui permettent de dépasser le strict cadre de travail.
- La motivation pour le service public.
- Le sens des responsabilités.
- Les qualités relationnelles.

Recommandations :

Au regard du nombre de promotions proposées le jury encourage les candidats non admis à renouveler et parfaire leur préparation au regard des éléments contenus dans ce rapport, et encourage les agents éligibles qui ne se sont pas présentés à s'engager dans cette dynamique vertueuse de l'examen professionnel.

VI. RÉSULTATS D'ADMISSION

Le jury a proclamé les résultats d'admission le 17 juin 2022. Ainsi sur 34 candidats présents à l'épreuve orale, 23 candidats ont été admis sur la liste principale.


**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

ACADEMIE DE POLYNÉSIE FRANÇAISE Session: 2022

**Liste principale des candidats retenus après audition par le jury
de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique pal. 2^e classe
ouvert au titre de l'académie de POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Candidats inscrits sur la liste principale: 23

NOM DE FAMILLE	NOM D'USAGE	PRENOM	RANG
CHAMPS		KENNY	1
CHIN LOY		DONATIEN	2
TINITUA		TAMANUI	3
ROOPINIA		GIOVANNI	4
ARAPARI		MICKAEL	5
AVAEMAI		ROPATI	6
MAI		NESTOR HAIARII	7
MATEAU		THEOPHILE	8
HUNTER		IVANUI	9
OTTO	PAITIA	IRMA	10
EHUMOANA		CLAIZE	11
EHUMOANA		DIANA	12
HEITAA		HENRI VOHI	13
MARE	SILOULT	MANUTAHU, EPONINE	14
FLORES		RONALD	15
HIKUTINI		FREDERIC	16
MAAMAATUAIAHUTAPU		MARIA	17
JEAN		CHRISTOPHER	18
MANARANI		BERNARD	19
PURAKAUEKE	CHONGAUD	FRANCINE	20
TANGI	FORCANS	CHRISTINE	21
TAUARO	TEAUNA	GILDA	22
TEVAATUA		TAAROA	23

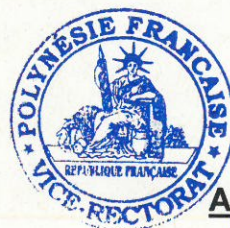
Fait à Papeete le 17/06/2022

Le président du jury
Anthony LEGENDRE

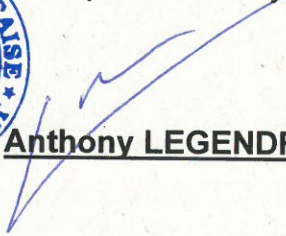


Les candidats ont pu consulter les résultats à partir du 17 juin 2022 à l'accueil du Vice-rectorat, immeuble Vehiarii, 25 avenue Pierre Loti à Papeete (face au temple Mormon) ou en ligne sur internet à l'adresse suivante : <https://www.itrf.education.gouv.fr/>

Fait à Papeete,
le vendredi 31 mars 2023



Le président du jury


Anthony LEGENDRE